

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Affiché le **12 MAI 2023**
ID : 035-213502362-20230511-SG2023_186-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**

Séance du 11 mai 2023 - Délibération n° 2023-046

**VŒU DE DEMANDE DE GARANTIES CONCERNANT L'OFFRE
HOSPITALIÈRE EN BRETAGNE, DANS NOTRE PAYS DE REDON ET
LA RECONSTRUCTION D'UN CENTRE HOSPITALIER DIGNE DE
NOS CONCITOYENS**

L'an deux mille vingt-trois, le 11 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 4 mai, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	22
Votants	27
Vote	
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Françoise Fouchet, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.

Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Monsieur Stéphane Lefebvre.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Madame Delphine Penot.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Monsieur Thomas Maréchal, pouvoir donné à Monsieur Loïc L'Haridon.

- Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Valentin Perré.

Madame Martine Évain.

Secrétaire de séance : Madame Géraldine Denigot.

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

Élus bretons et ligériens du Pays de Redon, nous nous inquiétons des menaces qui pèsent sur l'offre de soin dans notre région, et en particulier au sein de notre hôpital public intercommunal de Redon-Carentoir.

Depuis plusieurs années, la dégradation de notre service public hospitalier est constante : manque de moyens, conditions d'accueil des patients détériorées, épuisement des personnels de santé. La pandémie du Covid a amplifié cette crise dans l'accès aux soins. Deux actualités récentes nous font craindre de nouvelles difficultés, qui mettraient en péril l'existence vitale d'un véritable hôpital au Pays de Redon.

D'abord un rapport remis à l'Académie Nationale de Médecine préconise la fermeture de 111 maternités de type 1 en France, dont 6 établissements de Bretagne, pourtant essentiels dans l'accès aux soins des patientes. Ensuite, bien que nécessaire, l'application actuelle de la loi Rist encadrant l'intérim médical menace la continuité de plusieurs services au sein des établissements bretons.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Affiché le **12 MAI 2023**
ID : 035-213502362-20230511-SG2023_186-DE

La réforme, indispensable, de l'hôpital public ne doit pas se faire au détriment des patients et des équipes qui les accompagnent. Plusieurs centres hospitaliers redoutent des fermetures, totales ou partielles, de services essentiels comme la maternité, les urgences, la radiologie, la cardiologie...

À Redon, c'est déjà la psychiatrie qui est menacée, et sans doute aussi la maternité et la chirurgie, sans oublier les urgences régulièrement fermées, dévitalisant complètement l'offre de santé que nos concitoyens sont en droit d'exiger. Le manque de visibilité à court et moyen-terme nous interroge collectivement : les femmes pourront-elles accoucher dans l'établissement qu'elles ont choisi, au plus près de chez elles ? Les urgences resteront-elles ouvertes au milieu de la nuit, ou faudra-t-il faire parfois plus de 70 kilomètres pour rejoindre un plus grand établissement ?

Dans les territoires ruraux et périphériques de Bretagne, les centres hospitaliers comme ceux de Carhaix, Pontivy, Fougères, Vitré, Landerneau, Guingamp, Concarneau ou Redon-Carentoir représentent des sites majeurs pour l'accès aux soins des habitants. Ces centres hospitaliers sont une marque de fabrique de notre service public local. Ils font partie de l'identité de notre territoire et garantissent la cohésion de nos réseaux de santé au plus près des populations.

Dans les établissements où plusieurs services sont fragilisés, nos concitoyens souffrent déjà d'une grande précarité médicale. Les déserts médicaux sont une réalité, à laquelle nous ne pouvons pas ajouter la menace d'un désert hospitalier. Le risque pour les plus vulnérables, c'est de ne pas trouver d'alternative pour se soigner.

Élus bretons et ligériens du Pays de Redon, nous ne pouvons pas nous résigner à une rupture d'égalité dans l'accès aux soins de nos concitoyens. Aussi, nous demandons au gouvernement un meilleur accompagnement des territoires en tension. Certains rapports sèment le doute et découragent les défenseurs de l'hôpital public.

C'est pourquoi, nous souhaitons obtenir des garanties pour le maintien et la mise en valeur de nos maternités de type 1. Celle-ci, comme les autres services essentiels, doit également trouver un cadre bâti digne du projet médical élaboré par un personnel soignant dévoué. Ce cadre, c'est le projet de reconstruction du bâtiment principal de l'hôpital de Redon-Carentoir.

Redon Agglomération et la Ville de Redon, en lien avec les communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) voisins, travaillent étroitement avec les soignants, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), la direction de l'hôpital et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne. Mais les craintes sur le respect du calendrier, du programme et des financements restent plus que jamais d'actualité.

Nous souhaitons donc vous alerter sur les difficultés présentes et sur le besoin d'un soutien renforcé, plein et entier du Ministre de la santé pour mener à terme le projet de reconstruction sans obérer la capacité d'investissement de l'hôpital. L'offre de santé du centre hospitalier de Redon-Carentoir doit permettre de répondre aux besoins sanitaires des habitants d'un territoire éloigné des autres centres hospitaliers (Rennes, Nantes, Saint-Nazaire et Vannes). Les ressources nécessaires doivent être dégagées par l'État, dont c'est la compétence, pour combattre un service dégradé durablement à nos concitoyens.

Pleinement mobilisés et attachés à nos services hospitaliers et à notre hôpital intercommunal de Redon-Carentoir, nous réaffirmons notre volonté d'un accès équitable à l'offre de soins sur l'ensemble de notre territoire.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Affiché le **12 MAI 2023**
ID : 035-213502362-20230511-SG2023_186-DE

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le vœu de demande de garanties concernant l'offre hospitalière en Bretagne,
dans notre Pays de Redon et la reconstruction d'un Centre Hospitalier digne de nos
concitoyens.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,
Géraldine Denigot
5^{ème} Maire-Adjointe

Mis en ligne le **16 MAI 2023**